



**PIECES A REUNIR
EN VUE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER
D'INSCRIPTION D'UN ELEVE**

A fournir :

- Photocopie du livret de famille (en entier)
- Photocopie du carnet de santé (page des vaccinations DTP)
- Livret d'évaluation
- Certificat de radiation
- Chèque de 10€

En cas de refus d'acceptation du dossier par l'établissement, le chèque sera remboursé intégralement, mais conservé en cas de désistement.

Le reste du dossier vous sera demandé ultérieurement.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire. Nous vous remercions de votre confiance.